



papillomavirus humain

Dépistage et vaccination contre l'infection au HPV changent cette année

2020 sera l'année du changement pour le papillomavirus humain (HPV). La Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale a présenté de nouvelles recommandations.

Le test HPV est désormais recommandé en première intention à partir de 30 ans afin de détecter la présence du papillomavirus, associé à un risque élevé de développement d'une lésion cervicale précancéreuse ou cancéreuse. La raison est une meilleure sensibilité du test comparé à l'examen cytologique recherchant des lésions cellulaires annonciatrices d'un cancer. « *Quand un test HPV est négatif, la probabilité qu'il y ait une lésion est quasiment nulle* », affirme le D^r Jean-Luc Mergui, gynécologue à Paris. Cette meilleure sensibilité permet aussi d'allonger l'intervalle entre les frottis négatifs de trois à cinq ans. L'examen cytologique garde sa place en seconde intention, lors de test HPV positif. « *On recherche d'abord l'infection, puis la lésion*, explique le D^r Christine Bergeron, gynécologue, anatomocytologiste et présidente de la Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV). *C'est ce que propose le reste de l'Europe depuis quatre ans !* »

Mieux informer pour ne pas affoler

Néanmoins, le test HPV a une plus faible spécificité. « *Beaucoup de femmes sont porteuses du virus, mais très peu présentent des lésions*, explique le D^r Mergui. *Or, un test HPV + entraîne une dépression et un déclin très important de la sexualité.* » Il recommande une bonne gestion de l'information par les médecins qui doivent expliquer que « *si l'HPV est une infection quasi systématique chez les non-vaccinés, le virus disparaît en 12 à 14 mois chez 90 % des personnes. De nombreux praticiens ne connaissent pas*

la physiopathologie du papillomavirus ». En revanche, les préconisations ne changent pas pour les 25 à 30 ans et restent fondées sur un examen cytologique tous les trois ans après deux tests normaux à un an d'intervalle. « *À cet âge-là, le virus est fréquemment présent, donc il ne faut pas inquiéter les femmes pour rien* », souligne le D^r Bergeron.

En finir avec l'orientation sexuelle

« *Depuis décembre 2019, la Haute autorité de santé (HAS) recommande la vaccination anti-HPV aux garçons*, se félicite le P^r Xavier Carcopino, gynécologue. *Hétérosexuels ou homosexuels, les hommes sont aussi concernés* », avec un quart des cancers HPV induits. La SFCPCV espère que cette extension d'indications améliorera le faible taux de vaccination, qui n'est que de 24 %. Avec une couverture vaccinale de plus de 60 %, fixée par le plan cancer 2014-2019, « *on éviterait entre 75 et 100 % des infections à HPV ciblées par le vaccin chez les filles, avec une protection indirecte des garçons partenaires de ces femmes vaccinées de l'ordre de 60 à 100 %* ». La couverture vaccinale chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) est également très faible, d'environ 15 %. L'absence de distinction selon l'orientation sexuelle pourrait là encore simplifier les choses.

La HAS recommande de vacciner tous les 11 à 14 ans révolus en deux injections à six mois d'intervalle, avec un rattrapage possible de 15 à 19 ans révolus en trois injections. La vaccination reste recommandée jusqu'à 26 ans pour les HSH. ■ **Caroline Bouhala**

› Le remboursement

Les indications de prise en charge du frottis HPV et du vaccin restent trop restrictives, excluant les dernières recommandations scientifiques.

« *La loi de santé 2020 a mis en place un Haut conseil de la nomenclature, car les pouvoirs publics se sont aperçus d'un décalage incroyable entre l'avancée de la science et la mise à jour de la nomenclature*, explique le D^r Bernard Huynh, gynécologue et trésorier de la SFCPCV. *Cette structure devrait commencer à travailler en avril. Nous préconisons que prévention et dépistage du cancer du col soient prioritaires.* » Un arrêté, paru au Journal officiel du 7 février 2020, indique que le test HPV sera pris en charge pour le dépistage à partir de 30 ans dès le mois d'avril. Enfin !